



PROGRAMME

« TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE - TISF »

Durée	950 heures en centre heures en entreprise → soit 2000 heures Amplitude de formation		Dates / Lieu	Angers A partir du 13 octobre 2025 Nantes A partir du 20 octobre 2025	
Public / statut	 Salariés en poste dans le secteur médico-social en voie de qualification Demandeurs d'emploi : prise en charge possible par la Région des Pays de la Loire Personnes en reconversion professionnelle Jeunes apprenants en poursuite de scolarité Professionnels travaillant dans des structures médico-sociales Salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage 				
Nombre de participants	20 personnes en moyenne		Tarifs	Entre 13€ et 15,30€ / heure selon le statut et la durée	
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référents handicaps: Bénédicte DROVAL: b.droval@cefras.com Laëtitia LANDELLE: l.landelle@cefras.com Lydie GUILLET: l.guillet@cefras.com				
Prérequis	Aucun prérequis Pas de niveau exigé				
Modalités d'accès	 Dépôt d'un dossier de sélection auprès du CEFRAS pour examen des motivations et aptitudes à entrer en formation par une commission d'admission Epreuve orale d'admission (30 mn) portant sur la motivation du candidat, sa connaissance du métier et ses capacités d'expression Pour toutes personnes ayant : Un contrat en alternance (contrat de professionnalisation /apprentissage) Déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de TISF relevant des dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006 Déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de TISF relevant des dispositions de l'arrêté du 1er juillet 2024 un entretien de positionnement sera programmé. 				
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible)				
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	enseignés	s (ergothérape lef de service d ice, psycholo	ur spécialisés dans les domaines eute, CESF, Assistant service du secteur du domicile, infirmière ogue, diététicien, éducateur	



MAJ 25/09/2025

		ANOFRO LIDOUDEN Francis de ODUALID DE LE			
	Responsables du projet de formation	ANGERS: LIDOUREN François et CRUAUD Blandine – 02 41 20 59 90 NANTES: DIMITROV Emmanuelle – 02 51 86 24 13 LE MANS: RENOUX Gaël – 02 43 72 97 22			
	Contact administratif	ANGERS: BROUSSON Louana et LEGAULT Nelly – 02 41 20 59 90 NANTES: GUILLE Anne-Laure- 02 51 16 01 39 LE MANS: CATTANEO Sabrina - 02 43 72 97 22			
Contexte	Les TISF exercent leur métier dans le secteur de l'aide à domicile, de la protection de l'enfance et de la famille ou de l'exclusion sociale (CHRS)				
Finalités de la formation	Les Techniciens(nes) de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) ont un rôle d'accompagnement social. Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de leur intervention. Ils contribuent au développement de la vie familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale dans le cadre de la protection de l'enfance. Ils contribuent à l'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils interviennent auprès de familles, de personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, de personnes en situation de handicap et plus rarement auprès de personnes âgées. Diplôme d'état de niveau 4 délivré par la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de la Région Val de Loire. RNCP 39680 - Décret n° 2024-655 du 1er juillet 2024				
Débouchés	Les TISF qui le souhaitent peuvent entamer une autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègements de formation (ex. Blocs de compétences 1 et 3 sont identiques à la formation du DE de moniteur éducateur). S'ils souhaitent intégrer une formation conduisant à un DE de niveau post-bac (ex. DE Educateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants) ils feront l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils pourront bénéficier d'un allègement dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale et les travailleuses familiales peuvent également suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme délégué à la tutelle ou conseiller conjugal et familial. Exemple de formation possible : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants				
Objectifs pédagogiques	 A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables : Aider à réaliser les actes de la vie quotidienne et favoriser l'appropriation par la personne aidée Accompagner et aider à l'exercice de la fonction parentale tout le long de la vie Accompagner les personnes dans leur insertion dans leurs environnements social 				



Méthodes pédagogiques	Méthodes actives : apports théoriques appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation, échanges d'expériences en petits groupes. Séquence d'analyse des pratiques. Ateliers d'apprentissage axés sur des savoir-faire concrets (cuisine, entretien du logement et du linge) Séquences de formation à distance grâce à l'utilisation des nouvelles technologies numériques Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire : Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique Ordinateurs portables Vidéoprojecteurs Connexion internet Supports papiers Espace documenté					
	Des temps de formation en EAD sont également proposés.					
Programme pédagogique	 La formation TISF se compose de 3 Blocs de Compétences d'une durée totale de 950 heures. BC1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours 420h BC2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale 380h BC3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours 150h 					
	Un suivi collectif et individual est réalisé tout au long de la formation					
Modalités d'évaluation des acquis	Un suivi collectif et individuel est réalisé tout au long de la formation. Les épreuves de certification sont organisées en fin de parcours, selon des modalités diverses : Des preuves orales Epreuves orales Epreuves écrites (épreuve sur table + dossiers de formation à rédiger)					
Taux de réussite aux examens (Année 2024) Apprentis inclus		Taux de satisfaction (Année 2024) Apprentis inclus	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2024) Apprentis inclus			
83% (Sur 12 pers. présentées)		90% (Sur 6 répondants)	0% (Sur 12 pers. entrées en formation)			
Taux de réussite aux examens (Année 2024) Apprentis uniquement		Taux de satisfaction (Année 2024) Apprentis uniquement	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2024) Apprentis uniquement			
_		_	_			

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil.

